

L'habit ecclésiastique n'est pas une option

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Identité catholique](#)

Date : 3 juin 2010

Le père Luc Crepy est **supérieur du Séminaire d'Orléans**.



La Congrégation pour le clergé avait écrit dans le [Directoire pour le ministère et la vie des prêtres](#), (1994) :

«le prêtre doit porter *«un habit ecclésiastique digne, selon les normes indiquées par la conférence épiscopale et selon les coutumes locales légitimes »*. **Cela signifie que, lorsque l'habit n'est pas la soutane, il doit être différent de la manière de se vêtir des laïcs**, et conforme à la dignité et la sacralité du ministère. La coupe et la couleur doivent en être établies par la conférence épiscopale, toujours en harmonie avec les dispositions du droit universel.»

Le 16 mars 2009, le Pape Benoît XVI a prononcé un discours important pour la vie des paroisses d'aujourd'hui en évoquant le rôle du prêtre :

"Elle est urgente la récupération de cette conscience qui pousse les prêtres à être présents, **identifiables et reconnaissables**, et par leur jugement de foi, et par les vertus personnelles, **mais aussi par l'habit**, dans les milieux de la culture et de la charité, qui sont depuis toujours au coeur de la Mission de l'Église".